



## Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet

### Communiqué du maire

La municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet se préoccupe de suivre toutes les directives liées à la pandémie du COVID-19 par la Direction de la santé publique.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité de notre personnel durant cette période et du maintien des services au maximum, à compter du vendredi 19 mars le bureau municipal sera fermé au public. Nous vous demandons de faire toute communication par appel téléphonique ou par courriel.

Par souci du respect des consignes données par la direction de la santé publique à l'effet de limiter les déplacements et diminuer les risques de propagation du COVID-19, la municipalité vous invite à privilégier le mode de paiement en ligne plutôt qu'en personne au comptoir du bureau municipal pour votre paiement de taxes pour le prochain paiement le 31 mars prochain ou par la poste..

Toutes les activités reliées à la bibliothèque municipale ainsi que les rassemblements à la salle municipale sont annulées ou reportées.

Toute séance du conseil régulière ou extraordinaire à compter de ce jour seront à huit clos jusqu'à avis contraire.

Nous sommes en contact avec notre députée Madame Marie-Eve Proulx si des modifications de la situation où des directives précises provenant de la Direction de la santé publique venaient à changer. La municipalité prendra les moyens nécessaires pour informer sa population.

Nous vous demandons votre collaboration et vous partagerons toutes modifications sur la page web de la municipalité.

<https://saintdamasedelislet.com/>

Si la COVID-19 vous inquiète, vous pouvez contacter sans frais le 1 877 644-4545.

Vous pouvez également consulter la page suivante pour toutes questions supplémentaires

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

Anne Caron, maire